



09-03-1995

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Etudes

Service
Guidance P.M.S.

A Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs des
Centres psycho-médico-sociaux
de la Communauté française.

Références à rappeler dans la réponse :

18802 A58

IV/BG/BG/950307/1441

Instruc. 95 / 9

Objet: Séminaire résidentiel organisé en mars 1995 par l'A.F.A.P.M.S.
Participation des agents P.M.S.

J'ai l'honneur de vous informer que les agents P.M.S. sont autorisés à participer au séminaire résidentiel mentionné sous rubrique, qui se déroulera du 14 au 17 mars 1995 à Butgenbach.

Ces quatre journées devront être décomptées des 12 jours de formation accordés annuellement aux agents techniques des Centres P.M.S.

Je vous signale que le service de Guidance P.M.S. prendra en charge les frais de séjour des participants. Je vous prie donc de les inviter à me faire parvenir leurs états de frais en temps utile.

L'Administrateur général,

José DOOMS.